

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°79-53 du 14 Mars 1979

chargeant le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme, pour compter du 16 Mars 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° ~~76-46~~ du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n°78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU le décret n° 79-51 du 13 Mars 1979, chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'intérim du Président de la République à compter du 14 Mars 1979 ;

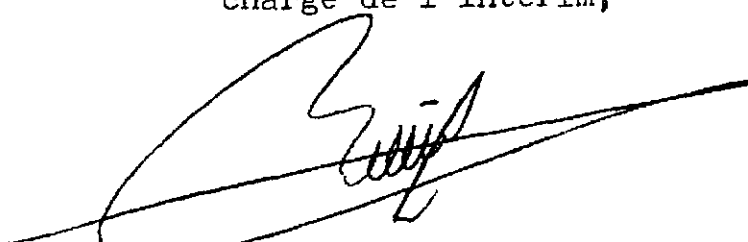
D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 16 Mars 1979, le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Mars 1979

Pour le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
chargé de l'intérim,


Barthélémy OHOUENS

Ampliatiions : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 M.I.A. 2 autres
Ministères 13 BN 2 UNB 2 FAJEP-2 DGAJL-INSAE 4 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 JORPB 1